

774

ÉPÎTRE DE SAINT JUDE

1. Judas, Jesu Christi servus, frater autem Jacobi, his qui sunt in Deo Patre dilectis, et Christo Jesu conservatis et vocatis.
2. Misericordia vobis, et pax, et caritas adimpleatur.
3. Carissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis,

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, à ceux qui sont aimés en Dieu le Père, gardés et appelés par Jésus-Christ.
2. Que la miséricorde, la paix et la charité soient multipliées en vous.
3. Bien-aimés, comme je mettais tout mon zèle à vous écrire au sujet de votre salut commun, je me suis trouvé dans

I. Préambule. Vers. 1-4.

1-2. La salutation. — L'auteur, après avoir mentionné son nom (*Judas*), se fait connaître encore par deux titres. Il se présente d'abord comme *Jesu... servus* (voyez Jac. I, 1; II Petr. I, 1 et les notes); ensuite comme *frater... Jacobi*; c.-à-d., comme le frère célèbre d'un personnage plus célèbre encore. Voyez l'Introd., p. 769. — *His qui...* Les destinataires sont désignés en termes très généraux, puisque les expressions *in... Patre dilectis... conservatis et vocatis* conviennent à tous les chrétiens sans exception. Dans le texte grec, le mot *κλητοῖς* (« vocatis ») est pris substantivement, et c'est sur lui que retombe d'une manière directe l'article *τοῖς*, placé en avant de cette partie de la phrase : Aux appelés, qui sont aimés... et conservés... Sur ce nom d'appelés, pour représenter les fidèles, voyez Rom. I, 6; I Cor. I, 24, etc. — La locution *in Deo... dilectis* ne signifie pas : aimés par moi en Dieu le Père; mais : aimés par Dieu. Les chrétiens sont très spécialement chéris de Dieu, qui a envoyé son Fils unique pour les sauver. La leçon *ἡγαπημένοις*, sanctifiés, au lieu de *ἡγαπημένοις*, est une correction des copistes. — *Christo... conservatis*. C'est-à-dire, conservés pour Jésus-Christ. Au milieu des dangers qui menacent leur foi, la grâce divine préserve les chrétiens, pour qu'ils ne cessent point d'appartenir à Jésus et de lui être fidèles. Cf. I Petr. I, 5, etc. En tenant ce langage à ses lecteurs, saint Jude a déjà en vue les hommes funestes qui étaient pour eux une cause de péril. Quelque

générale dans sa forme, cette adresse ne suppose nullement que la lettre était destinée à toute l'Église; elle fut composée spécialement pour un groupe de chrétiens ou de chrétiens qui excitaient l'intérêt de l'auteur d'une façon particulière. — *Misericordia... adimpleatur* (vers. 2). Le verbe *πληθυνθείη* a plutôt le sens de « multiplier ». Cette formule de salutation rappelle d'assez près I Petr. I, 2 et II Petr. I, 2. Seulement, saint Pierre souhaite à ses lecteurs « la grâce et la paix », comme le fait habituellement saint Paul; au lieu de la paix, saint Jude mentionne la miséricorde, à la manière de l'apôtre des Gentils au début de ses deux lettres à Timothée (voyez aussi II Joan. 3). La mention de la charité (*ἀγάπη*) dans un souhait de ce genre lui est entièrement propre. Il rattache sans doute ce mot à « dilectis » : Vous êtes aimés de Dieu; puissiez-vous l'être toujours davantage !

3-4. Occasion et but de l'épître. — *Omnem sollicitudinem* : tout l'empressement possible. Voyez I Petr. I, 5. — *Scribendū...* C'est sur ce point spécial que portait le zèle de saint Jude : il songeait sérieusement à écrire à ses lecteurs actuels, lorsqu'une raison urgente le mit dans la nécessité de le faire. — *De communi* (il faut lire « nostra » au lieu de *vestra*, d'après la meilleure leçon du grec) *salute*. Tel était le thème que l'apôtre se proposait tout d'abord de traiter par écrit : le salut que Jésus-Christ a mérité à tous les chrétiens, les moyens de se l'approprier, etc. — Soudain, le désir se changea en nécessité : *necesse habui*. — *Deprecans*. Ce par-

la nécessité de le faire, afin de vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois pour toutes transmise aux saints.

4. Car il s'est glissé parmi vous certains hommes, depuis longtemps désignés pour la condamnation, des impies qui changent la grâce de notre Dieu en dissolution, et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ.

deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei.

4. Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc iudicium) impii, Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam, et solum dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes.

tielle marque ici un but; d'après le grec: pour vous exhorter. Saint Jude avait pensé à un écrit doctrinal et pratique; les circonstances mo-



Tablettes et styles.

(D'après les anciens monuments).

diffèrent son plan et lui firent composer une lettre d'exhortation. — *Supercertari*, ἐπαγωνίζεσθαι: combattre avec une extrême vigueur. — *Traditæ... fidei*: en faveur de la foi transmise aux lecteurs par l'enseignement oral. L'expression est technique dans ce sens. Cf. Act. xvi, 4; I Cor. xi, 2 et xv, 8; II Petr. ii, 21, etc. — *Semel*: une fois pour toutes. Cet adverbe insiste sur le caractère immuable de la foi chrétienne, c.-à-d. du « depositum fidei », qui doit demeurer intact et invariablement le même entre les mains des fidèles. Cf. I Tim. vi, 2; II Tim. i, 12, etc. « Le langage de saint Jude au sujet de la foi est très dogmatique, très zélé... Des hommes qui s'exprimaient ainsi à propos d'un symbole y croyaient avec passion. » — *Sanctis* est une autre appellation des chrétiens, souvent employée dans le Nouveau Testament.

Cf. Act. ix, 13, 32; Rom. xii, 13; Hebr. vi, 10.

— Ce dépôt sacré était attaqué par des hommes pervers; il fallait donc le défendre avec courage: *subintroierunt...* (vers. 4). Comme l'indique la particule *enim*, l'écrivain sacré va faire connaître la circonstance imprévue qui venait de modifier son premier dessein épistolaire: il avait appris, ou remarqué par lui-même, l'apparition des docteurs hérétiques. Le verbe *παρεισέδουσιν* exprime fort bien le caractère furtif et illégitime de cette apparition. Cf. Gal. ii, 4; II Tim. iii, 6; I Petr. ii, 1^b. Ces hommes impies, comme ils sont appelés à bon droit, n'osaient pas se montrer franchement et publiquement; ils se glissaient sournoisement, ayant conscience de leur infamie. Cf. Joan. x, 1 et ss. — Le pronom *quidam* a ici quelque chose de très dédaigneux. Cf. II Cor. iii, 1 et x, 2; Gal. i, 7; I Tim. i, 3, etc. — De même que saint Pierre dans une circonstance analogue (cf. II Petr. ii, 1^b), notre auteur se hâte de signaler d'une manière préliminaire le sort justement terrible qui attend ces misérables: *qui... in hoc...* Depuis longtemps (πάλαι, *olim*) leur condamnation a été pour ainsi dire écrite d'avance (προγγραμμένοι, *prescripti...*). Cf. I Petr. ii, 3^o. L'apôtre fait allusion aux jugements divins, exécutés autrefois contre de grands coupables et décrits par lui dans les vers. 5-7. C'est pour cela qu'il dit: *in hoc iudicium*, en accentuant fortement le pronom: ce jugement que je vais développer.

— L'épithète *impii* est justifiée par deux détails significatifs, dont le premier stigmatise les faux docteurs sous le rapport de la conduite, et le second sous celui de la doctrine. — Premier fait: *Dei... gratiam...* Cette grâce n'est autre ici que l'évangile. Elle offre aux chrétiens la vraie liberté en ce qui concerne la loi juive et le péché (cf. Rom. vi et vii); mais les faux docteurs abusent d'elle et la transformaient en licence, en une honteuse immoralité, sous prétexte que tout est permis aux fidèles. Voyez II Petr. ii, 19 et le commentaire. — La locution *transferentes in luxuriam* est d'une remarquable vigueur. — Le pronom *nostri* après *Dei* est très accentué: le Dieu que nous servons, le Dieu qui est le nôtre, mais point le leur, puisqu'ils l'outragent. — Second fait: *Solum dominatorem... negantes*. Le mot Θεόν (« Deum »), ajouté par divers manuscrits après θεοπότην (« dominatorem »), ne paraît pas être authentique. C'est vraisemblablement à Jésus-Christ seul que se rapportent ici les deux titres Maître et Seigneur, qui dépendent dans le grec d'un

5. *Commonere autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans, secundo eos qui non crediderunt perdidit;*

6. *angelos vero qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in iudicium magni*

5. Je veux vous rappeler, quoique vous sachiez fort bien toutes choses, que Jésus, ayant délivré le peuple du pays d'Égypte, fit ensuite périr ceux qui furent incrédules;

6. et que les anges qui n'ont pas conservé leur dignité, mais qui ont abandonné leur propre demeure, ont été

seul et même article. Quelques interprètes ne lui appliquent, bien à tort, que le second, affirmant que le premier ne convient en cet endroit qu'à Dieu le Père. — *Negantes* : tout ensemble en théorie et en pratique. A ce vers. 4 il est bon de comparer II Petr. II, 1-3. La coïncidence des pensées et des expressions est frappante; mais saint Jude est beaucoup plus concis: « le prince des apôtres l'a en quelque sorte commenté. »

II. Le corps de l'épître. Vers. 5-23.

1° Certitude de la condamnation des docteurs hérétiques et description de leurs mœurs criminelles. Vers. 5-16.

5-7. Le jugement divin les atteindra d'une manière certaine. A la façon de saint Pierre dans le passage parallèle II Petr. II, 5-9, notre auteur cite trois exemples empruntés à l'Ancien Testament, pour montrer la rigueur du châtiement réservé aux docteurs de mensonge. Toutefois, ces exemples ne sont pas entièrement les mêmes de part et d'autre : tandis que le prince des apôtres mentionne les mauvais anges, le déluge, Sodome et Gomorrhe, notre auteur rappelle le châtiement d'Israël, des mauvais anges et des villes de la Pentapole. — Premier exemple, vers. 5. Au lieu de *commonere... volo*, il faudrait, d'après le grec : Je veux vous rappeler. Voyez II Petr. I, 12, 13 et III, 1, dans le texte original. — Les mots *scientes... omnia*, outre qu'ils contiennent un éloge délicat, marquent pourquoi saint Jude se contentera d'éveiller brièvement les souvenirs de ses lecteurs : ils ont appris une fois pour toutes (*semel*, comme au vers. 3^b), c.-à-d., d'une façon très sérieuse, ce qu'il leur importait de savoir sur les points essentiels de la doctrine chrétienne; tout leur est clair à ce sujet. Quelques manuscrits grecs remplacent la leçon πάντα, toutes choses, par τοῦτο, cela; cette variante est peu accréditée. — *Quoniam Jesus*. Il y a trois variantes dans le grec : quelques manuscrits ont Ἰησοῦς, comme la Vulgate; d'autres, κύριος, le Seigneur; d'autres Θεός, Dieu. Si la première est authentique, comme il semble, saint Jude parlerait de Jésus-Christ et de son action immédiate sur l'histoire juive, de la même manière que le fait saint Paul. Voyez I Cor. x, 4 et le commentaire. Saint Justin était déjà favorable à ce sentiment (*Dial. c. Tryph.*, 120). — *Populum (ἄδόν)* : le peuple choisi, la nation théocratique. — *De terra... salvans* (le grec emploie l'aoriste : ayant sauvé, après avoir sauvé). Cette expression résume tous les faits et tous les miracles qui accompagnèrent la sortie d'Égypte. — L'adverbe *secundo* (en se-

cond lieu) introduit une nouvelle phase de l'activité divine à l'égard des Israélites, vers cette même époque. La première avait consisté dans une magnifique délivrance; celle-ci ne fut autre qu'une terrible destruction de la plus grande partie du peuple hébreu : *eos qui non... perdidit*. Voyez Num. XIV, 1 et ss.; Ps. XLIV, 8 et ss.; Hebr. III, 7-19. — Second exemple, les mauvais anges : *angelos vero...* (vers. 6). Comp. II Petr. II, 4 et le commentaire. Saint Pierre ne spécifie pas le péché des anges; notre auteur le détermine par deux traits particuliers : *non servaverunt... sed dereliquerunt*. Immédiatement l'on voit qu'il est question d'anges infidèles, qui ont manqué à leur devoir. — *Principatum (ἀρχήν)* l'apôtre entend sans doute la haute dignité que ces esprits célestes avaient reçue de Dieu; par suite de leur orgueil, ils ne surent pas s'y maintenir. — *Suum domicilium*. Leur « propre domicile », comme dit le grec, c'était le ciel, et pour chacun d'eux, dans ce séjour céleste, une place honorable devant le trône de Dieu. Ils avaient eu l'audace de le quitter d'eux-mêmes. Il y a ici une allusion évidente à la chute de Satan et de ceux des anges qui le suivirent dans sa révolte. Saint Jude n'a pas plus emprunté que saint Pierre l'exposé de ce fait au livre apocryphe d'Hénoch (voyez l'Introd., p. 772, et II Petr. II, 4-9 et le commentaire). — Les mauvais anges n'ont pas échappé au châtiement, malgré le caractère distingué de leur nature : *in iudicium... reservavit*. Cf. II Petr. II, 4^b, 9 et III, 7. — *Magni diei*. Le grand jour est celui du jugement général; la damnation des anges rebelles sera confirmée alors d'une manière solennelle. — *Vinculis æternis* : par des liens qui ne seront jamais brisés. — *Sub caligine*. Allusion au ténébreux séjour de l'enfer, dans lequel ont été relégués les esprits mauvais. — Troisième exemple, les villes de la Pentapole : *Sicut* (vers. 7)... Voyez II Petr. II, 6 et les notes. — *Sodoma et Gomorrha*. Les deux cités principales; les trois autres (*et finitima...*) étaient Adama, Sébofm et Ségor. Cf. Deut. XXXI, 23; Sap. x, 6; Os. XI, 8, etc. Ségor fut épargnée à cause de Lot (Gen. XIX, 20 et ss.). — *Similitudo*. Le grec est plus explicite : de la même manière que ceux-ci. Évidemment ce trait ne signifie pas que les mauvais anges avaient commis, comme Sodome et Gomorrhe, des péchés contre la chair. L'écrivain sacré a voulu dire que les cinq villes avaient offensé Dieu, ainsi que l'avaient fait eux-mêmes ces anges déchus. La comparaison ne porte donc pas sur le mode du crime, mais sur le crime lui-même. —

réservés par lui pour le jugement du grand jour, liés par des chaînes éternelles, dans les ténèbres.

7. De même, Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à l'impureté et à des vices contre nature, sont devant nous comme un exemple, subissant la peine du feu éternel.

8. Pareillement, ces hommes aussi souillent la chair ; de plus, ils méprisent l'autorité, et insultent ceux qui sont élevés en dignité.

9. Cependant l'archange Michel, lorsqu'il discutait avec le diable, lui disputant le corps de Moïse, n'osa pas porter

diei, vinculis æternis sub caligine reser-
vavit.

7. Sicut Sodoma et Gomorrha, et finitimæ civitates simili modo exfornicatæ, et abeuntis post carnem alteram, factæ sunt exemplum, ignis æterni pœnam sustinentes.

8. Similiter et hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

9. Cum Michael archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moysi corpore, non est ausus judicium inferre

Dans le verbe ἐκπορνεύειν, sur lequel a été calqué le mot latin *exfornicatæ*, la préposition ἐκ fortifie l'idée; elle marque un crime qui dépasse toutes les bornes. — *Abeuntis post... alteram...* est un euphémisme, qui voile à demi les fautes contre nature auxquelles se livraient les habitants de Sodome et des villes voisines. Cf. Gen. xix, 5. — *Factæ sunt*. A la lettre dans le grec : « jacent pro »; elles gisent pour ainsi dire sous les yeux de tous, comme un exemple et un avertissement terrible pour les pécheurs. — Les mots suivants, *ignis æterni pœnam...* marquent en quoi consiste cet exemple.

8-11. Première partie de la description des docteurs pervers : manière dont ils outrageaient les esprits célestes. — *Similiter* (μέντοι, cependant) et *hi*. Le pronom désigne les hommes mauvais que le vers. 4 a introduits sur la scène. Le texte original ajoute le mot ἐννομιάζουνοι, que n'a pas traduit la Vulgate et qui signifie : « somnolantes ». Ce trait fait sans doute allusion au rôle de prophètes que jouaient ces misérables (cf. II Petr. II, 1), pour appuyer leur enseignement erroné sur de prétendues révélations qu'ils auraient reçues en songe. Comp. Deut. xiii, 1, 3, 5, où les faux prophètes reçoivent ce même nom. — *Carnem... maculant* : souillent leur corps par leurs mœurs dépravées, à la façon des habitants de Sodome. Comp. le vers. 4b; II Petr. II, 10, 14, 18. — *Dominationem*. L'abstrait pour le concret : l'autorité de Dieu ou du Christ. Voyez II Petr. II, 10^b et le commentaire. Le verbe ἀθετοῦσιν dit quelque chose de plus que *spernunt* : ils mettent de côté, ils rejettent. — *Majestatem... blasphemant*. Dans le grec : ils blasphèment (ils outragent) les gloires; c.-à-d., les bons anges. Autre expression identique à celle de II Petr. II, 10 d'après le texte original (voyez les notes). — *Cum Michael* (vers. 9)... Voici la pensée qui sert de transition : Les faux docteurs se permettent contre les esprits célestes un langage injurieux, que l'archange saint Michel n'osa pas même employer contre Satan. Cf. II Petr. II, 11. Dans l'Ancien Testament, saint Michel nous apparaît comme le prince et le gardien de la nation théocratique (cf. Dan.

x, 21 et xii, 1). Dans le Nouveau Testament, il n'est mentionné qu'ici et Apoc. xii, 7. — *Cum diabolo disputans*. Clément d'Alex. (*Adumbr. in Ep. Judæ*), Origène (*de Princ.*, III, 2, 1) et Didyme (*Enarr. in Ep. Judæ*) nous apprennent que l'incident en question, très mystérieux pour nous, est raconté dans l'Assomption de Moïse, livre apocryphe dont il ne nous reste que des



L'archange saint Michel.
(D'après un ivoire du Xe siècle.)

fragments. Cet incident a certainement pour base Deut. xxxiv, 5-6, passage qui raconte en quelques mots la mort et la sépulture de Moïse. Or, le Targum de Jonathan dit, précisément à propos du vers. 6, que l'archange Michel fut établi par Dieu gardien du tombeau de Moïse. On a conjecturé, comme occasion de la discussion qui s'éleva entre saint Michel et le prince des démons, que celui-ci aurait voulu s'emparer du corps de Moïse, afin d'en faire un objet d'idolâtrie pour les Israélites; dessein que l'archange fit échouer par sa courageuse opposition.

blasphemiam, sed dixit : Imperet tibi Dominus.

10. Hi autem, quæcumque quidem ignorant, blasphemant ; quæcumque autem naturaliter, tanquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur.

11. Væ illis, quia in via Cain abierunt, et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt !

12. Hi sunt in epulis suis maculæ, convivantes sine timore, semetipsos pa-

contre lui un jugement injurieux ; mais dit : Que le Seigneur te réprime !

10. Mais ceux-ci insultent tout ce qu'ils ignorent ; quant à celles qu'ils connaissent naturellement, comme les bêtes brutes, ils s'y corrompent.

11. Malheur à eux ! car ils ont suivi la voie de Cain ; ils se sont jetés, pour un salaire, dans l'erreur de Balaam, et ils ont péri dans la rébellion de Coré.

12. Ils sont des taches dans leurs repas de charité, faisant bonne chère sans

Quoique relaté dans un livre apocryphe, le fait que saint Jude signale ici n'a rien d'impossible en lui-même, et il se peut fort bien que l'écrivain sacré l'ait emprunté à la tradition juive, dans laquelle a pu également puiser l'auteur de l'écrit apocryphe. Voyez l'Introd., p. 773. En tout cas, il est difficile de croire qu'un écrivain sacré ait cité comme exemple et comme argument un épisode qui n'aurait eu aucune réalité objective. La dispute entre saint Michel et Satan n'est donc pas une légende, comme on l'a prétendu ; elle a un caractère historique. Les destinataires de l'épître connaissaient les détails du fait, et c'est pour cela que saint Jude se contente d'une indication rapide. — *Non est ausus...* : par respect pour la nature angélique du démon, bien que celui-ci se fût entièrement dégradé par sa révolte contre Dieu. — *Judicium... blasphemie*. C.-à-d., une condamnation accompagnée de paroles injurieuses. Laisant à Dieu le soin de condamner Satan, saint Michel se contenta de riposter avec calme et froidement à ce dernier. — *Imperet tibi...* Dans la prophétie de Zacharie, III, 2, l'ange du Seigneur profère ces mêmes paroles contre Satan. — *Hi autem...* (vers. 10). Application de l'exemple aux faux docteurs, sous la forme d'un contraste saisissant. — Le trait *quæcumque ignorant* relève l'étendue de leur faute : ce que ces hommes ignoraient et refusaient de reconnaître, c'était, d'après le vers. 8, l'autorité de Dieu et de son Christ, et aussi la dignité des anges. Comp. II Petr. II, 12. — En revanche, ils connaissaient à fond les choses purement naturelles, dans lesquels ils trouvaient d'impures jouissances : *quæcumque autem...* — *Naturaliter* : par leur nature inférieure et animale, comme il ressort des mots *tanquam muta animalia* (dans le grec : les animaux sans raison). Rapprochement plein de mépris, mais très légitime. — *In his corrumpuntur*. C'est l'équivalent de « *carnem maculant* » du vers. 8. Plongés tout entier dans les choses extérieures et sensuelles, n'ayant d'autre part aucun attrait pour la vie spirituelle, les faux docteurs ne cherchaient dans les créatures que de honteuses satisfactions. Le verbe *φθειρωται* peut signifier aussi : ils produisent leur propre ruine. Mais le sens donné par la Vulgate est le meilleur et le plus communément admis. — *Væ illis...* (vers. 11).

Exclamation indignée qui s'échappe du cœur de saint Jude, à la pensée de cette conduite indigne. Comparez les imprécations semblables de Notre-Seigneur, Matth. xxiii, 13 et ss. — *Quia...* Trois autres grands coupables, dont les docteurs de mensonge imitaient les forfaits, sont cités pour motiver le « *Væ illis* ». D'abord Cain (*in via Cain...*), le premier homme qui ait outragé les lois de la nature. Cf. Gen. iv, 8. Le point de comparaison entre lui et les faux docteurs consiste sans doute en ce que ces derniers étaient aussi les meurtriers de leurs frères, auxquels ils faisaient perdre la vie éternelle. Cf. Sap. x, 3. — *Errore Balaam...* Voyez II Petr. II, 15-16, où ce même rapprochement a lieu en termes un peu plus explicites. Les docteurs hérétiques imitaient Balaam, en quittant comme lui la droite voie et en égarant les autres par amour de l'argent. Le verbe *effusi sunt* est très expressif : ils se sont complètement livrés à l'égarement. — *Contradictione Core...* Leur troisième modèle. De même que Coré s'était révolté d'une manière sacrilège contre Moïse et Aaron, afin de s'emparer du souverain pontificat (cf. Num. xvi, 1 et ss.), de même ces hommes superbes s'insurgeaient contre l'Église et contre leurs supérieurs légitimes. — *Perierunt*. Leur ruine morale est déjà un fait accompli, en attendant la ruine éternelle.

12-16. Deuxième partie de la description : les mœurs dépravées des faux docteurs. C'est du moins sur ce point que saint Jude insiste maintenant davantage, tout en rappelant encore le jugement terrible qui attend ces grands pécheurs. Les images énergiques abondent dans les vers. 12 et 13. — *In epulis* (il faut lire « *vestris* » au lieu de *suis*, d'après la meilleure leçon du texte grec). Comme au passage parallèle II Petr. II, 13^b (voyez les notes), le texte original flotte entre les variantes *ἀγάπαις*, agapes, et *ἀπάταις*, tromperies. Le substantif *ἀγάπαις* donne la leçon la mieux autorisée : d'où il suit que l'apôtre doit avoir eu en vue les repas fraternels associés alors à la célébration des saints mystères. Ceux que décrit saint Jude souillaient ces pieuses agapes, non seulement par leur présence, qui était à elle seule une tache (*macula*, *σπιλίδες*), mais encore par leurs orgies grossières et égoïstes (*convivantes...*, *semetipsos...*). Voyez

retenue, se repaissant eux-mêmes; nuées sans eau, emportées çà et là par les vents; arbres d'automne, sans fruits, deux fois morts, déracinés;

13. vagues furieuses de la mer, qui rejettent l'écume de leurs infamies; astres errants, auxquels une tempête ténébreuse est réservée pour l'éternité.

14. C'est d'eux qu'a prophétisé Enoch, le septième patriarche depuis Adam, lorsqu'il a dit : Voici, le Seigneur est venu avec ses saintes myriades,

15. pour exercer un jugement contre tous, et pour convaincre tous les impies de toutes les œuvres d'impiété qu'ils ont commises, et de toutes les dures paroles que ces pécheurs impies ont proférées contre lui.

16. Ce sont des mécontents qui mur-

scentes; nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur; arbores autumnales; infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ;

13. fluctus feri maris, despumantes suas confusiones; sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in æternum.

14. Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch, dicens : Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis,

15. facere judicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum quibus impie egerunt, et de omni duris quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii.

16. Hi sunt murmuratores querulosi,

I Cor. xi, 20, 33. — *Nubes sine...* L'image varie légèrement dans la description de saint Pierre (II Petr. ii, 17), où on lit : des fontaines sans eau. De ces maîtres hérétiques on ne pouvait pas attendre « les eaux bienfaisantes de la doctrine et de l'exemple »; ils ressemblaient à des nuages qui ne donnent pas de pluie et que le vent emporte au loin. — *Arbores autumnales.* L'adjectif φθινοροπιῶν désigne à proprement parler la fin de l'automne; il s'agit donc d'arbres qui n'ont plus que des feuilles. — *Infructuosæ* dit plus encore : non seulement des arbres sans fruit, mais qui sont incapables d'en produire. —

— Les épithètes *bis mortuæ* et *eradicatæ* continuent la gradation : des arbres complètement morts, et qui ne peuvent plus revenir à la vie, puisque leurs racines sont arrachées. Les docteurs pervers, morts en vertu du péché, puis rappelés à la vie par le baptême, étaient morts de nouveau spirituellement par suite de leur apostasie, et ils avaient été ainsi séparés de la vraie racine, le Christ. — *Fluctus...* (vers. 13). Troisième image, très expressive aussi : flots sauvages de la mer. — *Despumantes...* Les vagues apportent sur le rivage les immondices de l'océan; ces docteurs impies rejetaient au dehors l'écume hideuse de leurs passions. Cf. Is. lviii, 20. — *Sidera errantia.* C.-à-d., des astres qui ont quitté la place qu'ils occupaient dans le ciel et qui, désormais errants, ne peuvent apporter que la ruine. — *Quibus...* L'écrivain sacré menace encore les faux docteurs des supplices éternels de l'enfer. Au lieu de *procella tenebrarum*, lisez, d'après le grec : l'obscurité des ténèbres. Comp. le vers. 6^b. Les astres en question, c.-à-d. les impies qu'ils représentent, après s'être éloignés de leur orbite lumineuse, s'égarant dans des sphères obscures où ne pénètre jamais la lumière du soleil, et ils y demeurent à jamais. — *Prophetavit... Enoch* (vers. 14-16). Voyez l'Introd., p. 772. La formule de transition est à remarquer : saint Jude ne dit pas qu'il a puisé l'oracle dans tel ou tel

écrit, mais simplement qu'il va citer une prophétie d'Enoch. Sur ce saint personnage, voyez Gen. v, 21-24; Eccl. xlv, 16; Hebr. xi, 5. Saint Augustin dit au sujet de ce passage : « Scripsisse quidem nonnulla divina Enoch illum septimum ab Adam negare non possumus, cum hoc in epistola catholica Judas apostolus dicat. » Saint Jérôme nous apprend au contraire que d'autres chrétiens se scandalisaient de cette citation. — *Et de his.* La prophétie d'Enoch atteignait directement ceux de ses contemporains qui se livraient à l'impiété; mais elle était valable aussi pour les impies de tous les temps, par conséquent pour ceux que nous décrit saint Jude. — *Septimus ab...* Comp. Gen. v, 1 et ss. : Adam, Seth, Enos, Caïn, Malalé, Jared, Enoch. Ce trait montre combien la prophétie était ancienne; en outre, le nombre sept était sacré, et avait par là même une importance particulière pour caractériser Enoch. — *Ecce venit...* Au temps passé dans le grec : Voici, le Seigneur est venu... Mais l'aoriste a le sens du futur, ainsi qu'il arrive souvent dans les prophéties; il marque mieux la certitude du fait. — *In sanctis millibus...* D'après le grec : Dans (c.-à-d., avec) ses saintes myriades. Le Seigneur viendra, accompagné des anges nombreux qui forment sa cour. Cf. Deut. xxxii, 2; Ps. lxxvii, 18; Zach. xiv, 5^b; Matth. xxv, 31, etc. — *But de cette manifestation divine : facere judicium...* (vers. 15). Ces lignes annoncent très clairement le jugement général, et surtout celui des impies. Comp. les vers. 5-11. — *Impios...* Notez l'énergique répétition des mots *impietatis, impie, impij*. La prophétie caractérise brièvement ces impies de la même manière que l'a fait plus haut saint Jude. — *De... operibus...* et *de omnibus... quæ...* Le jugement divin portera sur les paroles des pécheurs aussi bien que sur leurs actes. L'épithète *duris* a ici la signification de mauvaises, blasphématoires. — *Hi sunt...* (vers. 16). Même formule qu'au vers. 12 (comp. le vers. 19). Elle est très accentuée et introduit encore quelques traits de la conduite scanda-

secundum desideria sua ambulantes, et os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstus causa.

17. Vos autem, carissimi, memores estote verborum quæ prædicta sunt ab apostolis Domini nostri Jesu Christi,

18. qui dicebant vobis quoniam in novissimo tempore venient illutores, secundum desideria sua ambulantes in impietatibus.

19. Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, spiritum non habentes.

20. Vos autem, carissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu sancto orantes,

21. vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam.

murent, qui marchent suivant leurs convoitises, dont la bouche prononce des paroles hautes, et qui admirent les gens par intérêt.

17. Mais vous, bien-aimés, rappelez-vous les choses qui ont été prédites par les apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ ;

18. ils vous disaient qu'au dernier temps il viendra des moqueurs, qui marcheront dans l'impiété, suivant leurs convoitises.

19. Ce sont eux qui se séparent eux-mêmes, êtres sensuels, n'ayant pas l'esprit.

20. Mais vous, bien-aimés, vous élevez vous-mêmes comme un édifice sur le fondement de votre sainte foi, et priant par l'Esprit-Saint,

21. conservez-vous dans l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, pour obtenir la vie éternelle.

leuse des faux docteurs. — *Murmuratores querulosi*. C'est évidemment contre Dieu que ces hommes murmuraient, et de sa providence qu'ils se plaignaient. — *Secundum desideria...* D'après le grec : selon leurs convoitises (mauvaises). Quand on se laisse guider par ses passions, on n'est satisfait de rien, car on éprouve des désirs insatiables. — *Superba*. Dans le grec : ὑπερόργα, « prægrandia, ingentia. » Voyez II Petr. II, 18, où le même adjectif est employé. Ce trait caractérise l'orgueil des docteurs hérétiques. — *Mirantes personas* (à la lettre dans le grec : les visages). Cette expression est prise en mauvaise part ; elle nous montre les faux docteurs flattant les riches et les puissants, d'une façon à la fois très partielle et très intéressée (*quæstus causa*). Voyez le vers. 11 et II Petr. II, 3.

2° Avertissements aux fidèles, pour les mettre en garde contre la séduction. Vers. 17-23.

17-19. Se souvenir que les apôtres aussi ont prédit la venue de ces hommes implex. — *Vos autem...* Contraste : vous, les chrétiens fidèles et sincères. — *Memores... verborum...* Comp. II Petr. III, 2, où le prince des apôtres attire l'attention des croyants sur ce même fait. — *Prædicta... ab apostolis...* En parlant ainsi, l'auteur de l'épître ne s'exclut nullement, comme on l'a prétendu de nos jours, du collège apostolique. Il veut simplement dire que les apôtres avaient annoncé aux chrétiens, par paroles ou par écrit, le fait marqué au vers. 18 : *quoniam... venient...* — *In novissimo...* Au passage parallèle, II Petr. II, 3 : dans les derniers jours. — *Illutores*. Ces moqueurs sacrilèges sont rapidement caractérisés par les mots *secundum desideria... in...* — *Qui segregant*. Le pronom *ἑαυτοῦς* (*semetipsos*) n'est proba-

blement pas authentique. Le sens est donc : Ce sont eux qui font des séparations ; c.-à-d., qui créent des schismes dans l'Église. Cf. II Petr. II, 1. — *Animales* (ψυχικοί). Comp. le vers. 10^b. Ces hommes n'étaient dirigés que par la ψυχή, l'âme inférieure, par contraste avec les « spirituales » (πνευματικοί), dont le πνεῦμα, l'esprit ou l'âme supérieure, est le moteur constant ; ils étaient par là même sensuels et entièrement livrés à la concupiscence (voyez I Cor. II, 14 et le commentaire). Ce trait les peint donc d'après leurs dispositions les plus intimes. On le voit, nous ne pensons pas que le mot *spiritum* se rapporte directement ici à l'Esprit-Saint ; mais d'assez nombreux commentateurs sont d'un avis contraire. Le sens est à peu près le même dans les deux cas, puisqu'il n'est pas possible de concevoir le πνεῦμα de l'homme agissant d'une manière indépendante du πνεῦμα divin.

20-21. Demeurer fermes dans la foi et dans la charité. — *Vos autem* (même antithèse qu'au vers. 17)... *superædificantes...* Métaphore expressive, employée aussi par saint Paul, Eph. II, 20-22 (cf. I Petr. II, 5). La vie chrétienne est semblable, pour chaque fidèle, à un édifice sacré dont la construction doit avancer toujours. La foi est la base de ce beau temple, et elle reçoit ici le titre de *sanctissimæ*, parce qu'elle est tout à fait sainte dans son origine, dans son objet et dans ses effets. — *In Spiritu orantes*. Autre élément de la vie du chrétien. La prière découle de la foi ; mais, pour être parfaite, elle doit avoir lieu sous l'influence de l'Esprit de Dieu. Cf. Rom. VIII, 26, etc. — *Vos... in dilectione...* (vers. 21). C'est le sommet de l'édifice. Par l'amour de Dieu, notre auteur entend plus probablement ici l'affection que Dieu a pour nous,

22. Reprenez les uns, qui paraissent condamnés;

23. sauvez les autres, en les retirant du feu; ayez pour les autres une pitié mêlée de crainte, haïssant jusqu'à la tunique souillée par la chair.

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparaître devant sa gloire irréprochables et dans l'allégresse, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ,

22. Et hos quidem arguite judicatos;

23. illos vero salvate, de igne rapientes; alii autem miseremini in timore, odientes et eam quæ carnalis est, maculatam tunicam.

24. Ei autem qui potens est vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione, in adventu Domini nostri Jesu Christi,

puisqu'il signale aussitôt, comme résultat de cet amour, la miséricorde du Sauveur à notre égard : *expectantes*... — L'heureux terme que nous fera atteindre la bonté du Seigneur Jésus est indiqué par les mots *in vitam æternam*.

22-23. Conduite à tenir envers les partisans des faux docteurs. Saint Jude les divise en trois catégories, qu'il distingue par les mots *hos quidem*, vers. 22; *illos vero*, vers. 23^a, et *alii autem*, vers. 23^b. — Sa recommandation à l'égard de la première catégorie est celle-ci : *arguite judicatos*. La Vulgate a suivi la leçon la plus autorisée : *ἐλέγχετε διακρινομένους*. Seulement, le verbe *διακρίνω* n'a pas le sens de juger (c.-à-d., condamner), mais, comme au vers. 9 (Vulg., « disputans »), celui de discuter, et par suite, de douter. Il faut donc traduire : Convainquez (à l'aide de bons raisonnements) ceux qui hésitent (entre la foi et la défection); ou bien : ceux qui disputent (avec vous). Quelques manuscrits grecs portent : *ἐλέγχετε διακρινόμενοι* : Convainquez les uns, en disputant (avec eux). Quelques documents anciens suppriment, vraisemblablement à tort, cette première catégorie. — *Illos vero*... (verset 23). C'est la seconde classe. Elle comprend les malheureux qui, presque tombés dans l'hérésie et l'apostasie, se trouvaient par là n'être tout près du feu (suivant les uns, du feu de la damnation, d'après le vers. 7^b; mieux, selon les autres, du feu envisagé comme symbole d'un péril imminent, d'après Zach. III, 1-3). On peut encore les sauver, mais en recourant à des moyens prompts et violents (*rapientes*). — *Alis autem*... Troisième classe, composée de ceux que l'erreur avait moins infectés que la seconde. Leur état était digne de pitié, et on devait les traiter avec bonté (*miseremini*); mais, en même temps, on ne devait s'approcher d'eux qu'avec crainte (*cum timore*), pour ne pas se souiller à leur contact. Le trait *odientes et eam*... développe délicatement et poétiquement cette pensée. Saint Jude pensait peut-être aux vêtements des lépreux, que la loi juive prescrivait de brûler entièrement. Cf. Lev. XIII, 47. — Au lieu de *quæ carnalis*... *tunicam*, le grec dit : la tunique souillée par la chair. La tunique (*χιτῶν*) se portait immédiatement sur la peau; elle était donc plus facilement contaminée. L'apôtre fait allusion, par cette image,

aux mœurs déréglées des hérétiques (comp. le vers. 8). — La conjonction *et*, qui précède le



Ancienne tunique de lin, avec des ornements en tapisserie.

pronom *eam*, l'accentue fortement : même cette tunique, même ce reste de péché.

III. Conclusion. Vers. 24-25.

24-25. Elle consiste en une très belle doxologie, qui rappelle Rom. XVI, 25 et ss., et qui est bien en harmonie soit avec le sujet, soit avec le but de l'épître. — *Ei autem qui*... A Dieu le Père, d'après le contexte. Comp. le vers. 25^a. — *Sine peccato*. Littéralement dans le grec : (Vous conserver) sans broncher; c.-à-d., fidèles sous le rapport de la foi, malgré les efforts des docteurs de mensonge. — *Ante conspectum gloriæ*... : lorsque cette gloire sera manifestée, au jour du jugement dernier. — *In exultatione* : pleins de l'allégresse que donnera aux élus la certitude de leur salut éternel. Cf. I Petr. I, 6 et IV, 13. — Les mots *in adventu*... *Christi* manquent tout à fait dans le texte original. — *Deo salvatori*... (vers. 25). Comp. I Tim. I, 1; II, 3 et IV, 10; Tit. I, 3; II, 10, etc., où Dieu le Père reçoit aussi ce nom de Sauveur. — *Per Jesum*... En effet, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est le média-

25. soli Deo salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas, ante omne sæculum, et nunc, et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

25. à Dieu seul notre Sauveur, par Jésus-Christ notre Seigneur, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles, et maintenant, et dans tous les siècles des siècles. Amen.

teur de la gloire divine; c'est en lui et par lui que les hommes bénissent le Père. — *Gloria et magnificentia*. Dans le grec, sans conjonction : Gloire, majesté. Le second substantif insiste sur l'idée qu'exprime le premier. — *Impertum et potestas*. Mieux : force et puissance. Répétition analogue à la précédente. Il faut sous-entendre le verbe « est », à l'indicatif présent, et non pas « sit », à l'optatif. — *Ante omne... et... et...* Nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament

il n'existe de formule aussi complète pour exprimer l'éternité; elle embrasse le passé, le présent, l'avenir. Comme elle est rattachée aux mots « per Jesum Christum... », on a dit très justement qu'« aucune expression ne pouvait mieux indiquer la foi de saint Jude à la préexistence et à l'éternité du Christ ». — L'authenticité de l'*Amen* final est suffisamment garantie par les manuscrits et par les versions.

